

**DEPARTEMENT
DE L'YONNE**



**Communauté de
Communes du Jovinien**

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 16 juin 2010

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 08 JUIN 2010
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 25
JUN 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize juin deux mille dix à vingt heures trente dans la salle des Champs Blancs à Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, , Monsieur Bernard MORAINÉ , Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléant de Madame Frédérique COLAS), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Madame Frédérique COLAS (représentée par Monsieur Mohamed BELKAID).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Mohamed BELKAID

OBJET :. (N°32/2010) Relance du marché d'élimination des déchets ménagers et assimilés résiduels

Conseil communautaire du 16 juin 2010

N°32/2010

OBJET : Relance du marché d'élimination des déchets ménagers et assimilés résiduels

CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés résiduels collectés par la Communauté de Communes du Jovinien,

CONSIDERANT que le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2010.

CONSIDERANT que le marché est lancé pour une période de deux ans, avec possibilité de reconduction d'un an,

CONSIDERANT que le marché sera découpé en 2 lots,

CONSIDERANT que l'estimation du marché a été fixée pour les trois années à 1 000 000 € hors TGAP et hors TVA.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

AUTORISE Monsieur le Président à lancer marché,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution avec la ou les entreprises retenues.



Pour copie conforme,
Le Président
Le président,
Nicolas SORET

